

# Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget du Québec 2023-2024

## Priorités budgétaires du CCCD

Depuis 1963, le CCCD représente la voix des détaillants. Au Québec, nos membres représentent plus de 15 000 commerces de détail indépendants, régionaux et nationaux de grande distribution et de spécialité, et marchands en ligne offrant des produits diversifiés, des produits de pharmacie et d'épicerie. À l'échelle de tout le pays, ils sont plus de 45 000.

Notre mission est de promouvoir les intérêts des différents secteurs du commerce de détail par le biais d'activités efficaces de représentation, de communication et d'éducation. Nous sommes fiers d'appuyer et de représenter le plus grand employeur du secteur privé au pays, de soutenir plus de 500 000 travailleurs au Québec, et un total de 2 millions au pays. Alors que nos membres aident les citoyens à se vêtir, se nourrir, se loger, se déplacer, et combien d'autres besoins réguliers, nous sommes fiers de contribuer à la santé économique et au bien-être de nos collectivités, et ce, d'un océan à l'autre.

Par le présent document, le CCCD participe à nouveau au processus budgétaire en présentant ses réflexions sur de grands enjeux qui influencent les activités commerciales et le développement du Québec. Ce document présente des pistes de solutions qui pourront être développées plus en détail afin d'en dégager et d'adopter, nous l'espérons, des mesures concrètes afin d'alimenter l'essor économique et durable du Québec moderne.

Parmi les nombreux enjeux qui touchent notre vaste industrie et face auxquels des gestes demeurent possibles, on compte notamment la pénurie de main d'œuvre, le défi environnemental, la revitalisation commerciale des grands centres, les chaînes d'approvisionnement sous pression, et évidemment les règlements qui, parfois, sont implantés sans considérer leurs impacts sur d'autres règlements.

## La pénurie de main d'œuvre

### *Le bassin de main d'œuvre*

Les données démographiques nous apportent un éclairage sur le vieillissement de la population et son impact sur le capital humain disponible à l'emploi au Québec. Ainsi, depuis 20 ans, l'âge moyen de la population a augmenté de plus de quatre années, passant de 38,7 ans à 43,1 ans. Depuis 2014, la population en âge de travailler diminue. De plus, selon Statistiques Québec, d'ici 2031, la population des 20 à 64 ans devrait encore diminuer, alors que celle des moins de 20 ans et celle des 65 ans et plus devraient s'accroître.

Cette pénurie de main-d'œuvre entraîne des effets secondaires considérables sur l'ensemble des services publics et privés, sur le fonctionnement de l'économie et les pressions inflationnistes, sur la santé mentale des travailleurs et gestionnaires surchargés, et les limitations qui freinent la formation continue. La pénurie a provoqué la réouverture du débat sur les heures d'ouvertures des commerces, sur l'âge du travail, et combien d'autres. Même l'achat local s'en trouve affecté car des entreprises sont de plus en plus limitées dans leur capacité d'accepter des nouveaux mandats, et des projets d'investissements et d'expansion sont remis ou à plus tard ou simplement abolis. Enfin, il est de plus en plus difficile d'attirer, conserver et de former notre capital humain.

Il existe quelques outils à notre disposition pour augmenter le bassin de travailleurs potentiels pour assurer la poursuite du développement socio-économique du Québec : soit avoir recours à l'immigration, soit offrir de la formation adaptée pour augmenter l'employabilité des personnes ou soit inciter les travailleurs à demeurer plus longtemps sur le marché du travail. Le gouvernement fait beaucoup, mais il peut faire davantage.

De plus, le CCCD croit que la conjoncture actuelle représente une opportunité inestimable pour faciliter l'intégration de nouveaux travailleurs issus de l'immigration. À cet effet, nous saluons la récente décision du gouvernement de hausser les seuils d'immigration et l'encourageons à faire plus dans l'avenir.

**Recommandation :**

Adopter et maintenir un discours d'ouverture quant à la main-d'œuvre issue de l'immigration. Les gestes à cet effet sont nombreux, tels que mieux soutenir les entreprises dans leur capacité de recevoir, de former et d'intégrer les nouveaux arrivants, mais le discours ambiant doit refléter notre ouverture à l'autre.

### *La formation de base*

Il existe une corrélation directe entre le niveau de capacité à communiquer et comprendre un texte et l'employabilité d'une personne. C'est d'autant plus vrai avec l'essor des technologies. Au Québec, selon les résultats de l'étude « Aperçu d'un indice de grande vulnérabilité dans plusieurs villes du Québec », réalisée par l'économiste Pierre Langlois pour le compte de la Fondation pour l'alphabétisation, c'est environ une personne sur deux, en âge de travailler, qui doit composer avec des problèmes d'analphabétisme, complet ou fonctionnel. Actuellement, c'est 400 000 travailleurs qui ont impérativement besoin d'améliorer leur niveau de littéracie.

Devant les constats de l'étude, le CCCD fait sienne la recommandation de l'auteur de :

#### Recommandation :

Mettre en place un programme de rehaussement des compétences de base incluant un incitatif financier minimal d'un ménage ou d'un individu afin de compenser le manque à gagner durant la période de formation.

### *La main d'œuvre vieillissante*

Enfin, pour inciter les gens à demeurer en emploi plus longtemps, nous croyons qu'une approche incitative donnerait de meilleurs résultats qu'une approche punitive, toujours plus difficile à appliquer. Comme nous le verrons, le gouvernement peut agir sur la demande d'employés ou encore sur l'offre d'employés.

Derrière le fait de laisser partir ou de ne pas embaucher des travailleurs âgés se cache une réalité économique qu'il ne faut pas oublier. Il est normal que la rémunération d'une personne ayant 35 années d'expérience sur le marché du travail soit beaucoup plus élevée qu'à une personne plus jeune. Ainsi, puisqu'un employé expérimenté représente un coût supplémentaire pour un employeur, il faut inciter ces derniers à conserver et embaucher des travailleurs d'expérience. Pour ce faire, le gouvernement pourrait mettre en place une aide aux employeurs qui garderait des employés plus âgés, mesure qui pourrait être inspirée par les programmes de crédit d'impôt qui ont prouvés leur efficacité dans le secteur du multimédia.

Aussi, beaucoup de retraités seraient prêts à retourner au travail si la fiscalité québécoise ne venait pas les décourager. En effet, souvent une personne trouve non significatif le revenu après impôt qu'elle peut retirer en travaillant, tout en recevant une rente. Et règle générale, elle a parfaitement raison, car son taux marginal d'impôt, revenu de rente compris, sera plus élevé. De plus, contrairement à ce qui se fait dans le reste du Canada, cette personne devra continuer de contribuer au RRQ.

Afin de compenser en partie ce manque à gagner et valoriser le retour en emploi, nous incitons le ministre de Finances à :

**Recommandation :**

Augmenter substantiellement le crédit d'impôt pour prolongation de carrière afin de le rendre significatif et harmoniser les RRQ avec son pendant fédéral pour permettre aux travailleurs de plus de 65 ans de ne plus cotiser au RRQ.

## Le défi environnemental

### *Une multiplication de réglementations parfois contreproductives*

Le Québec s'est donné un objectif ambitieux de réductions des GES. Nous saluons cette volonté du gouvernement de faire du Québec un exemple de leadership en cette matière. Le CCCD et ses membres continuent d'y apporter leur contribution. Nous croyons toutefois qu'il ne faut pas ignorer les difficultés d'application de certaines règles.

Nous comprenons le besoin des décideurs publics d'ajouter des contraintes et obligations, et nous offrons notre collaboration aux différentes instances gouvernementales, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal. Nous souhaitons toutefois rappeler au gouvernement du Québec que son objectif d'allègement réglementaire ne doit pas être mis de côté pour autant.

Le CCCD est particulièrement inquiet de constater la multiplication des initiatives municipales, isolées les unes des autres. Il est de plus en plus fréquent que des municipalités adoptent des règlements en cette matière sans se soucier de ce qui se fait dans les autres municipalités. Pour un détaillant qui exerce ses activités dans plusieurs villes, tels que les magasins d'alimentation, il en résulte parfois des casse-têtes administratifs alors que les changements de comportement qu'ils devraient générer sont peu ou pas du tout efficaces. Dans le cas des redevances que certains citoyens sont contraints de payer, sans alternative, les coûts sont importants et ajoutent une pression sur les prix des produits.

Nous considérons qu'il est impératif :

#### Recommandation :

Que le gouvernement du Québec travaille à ce que ces nombreux gestes municipaux isolés (redevances, bannissement, restrictions) soient le plus uniformes possible sur tout le territoire, afin d'assurer leur réelle efficacité. L'harmonisation réglementaire doit être privilégiée telle que le stipule la Politique d'allègement règlementaire du gouvernement. Le CCCD considère que le gouvernement du Québec doit faire preuve

d'un fort leadership afin d'assurer une certaine uniformité dans la réglementation sur l'ensemble du territoire québécois.

### *Le transport routier*

Depuis 1990, le Québec fait du surplace en matière de réduction des gaz à effet de serre. Selon *l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2019 et leur évolution depuis 1990*, publié par le MELCC, seul le secteur des transports a augmenté significativement ses émissions au cours des trente dernières années. Les données sont claires, ce secteur a un rattrapage important à faire. Les sous-secteurs des véhicules lourds et celui des camions légers doivent être privilégiés dans les années à venir si on veut atteindre nos objectifs.

Deux facteurs augmentent l'importance de s'attaquer, par des mesures fortes, à la réduction des GES de ces sous-secteurs. Le premier est structurel et découle des changements dans les habitudes de consommation. Le commerce en ligne a pris de beaucoup d'ampleur dans les années COVID et de nouveaux réflexes chez les consommateurs sont apparus. Il en découle une augmentation importante de l'utilisation de camions légers pour les livraisons de commande en ligne.

L'autre facteur est d'ordre conjoncturel, quoique plusieurs diront qu'il est maintenant devenu structurel. Il s'agit de l'augmentation de la congestion routière qui croît non seulement avec la croissance du parc de véhicules mais aussi avec la croissance des chantiers de construction actifs toujours plus nombreux sur nos routes. Bien entendu, nous sommes entièrement en accord avec le gouvernement sur la nécessité d'entretenir nos routes, un rattrapage important étant nécessaire. Malheureusement, ces travaux viennent inévitablement avec son lot d'inconvénients, notamment sur la chaîne logistique. La congestion routière vient avec des coûts économiques et environnementaux importants. Nous sommes d'avis que la situation perdurera aux cours des prochaines années.

Le gouvernement a annoncé en février 2023 une bonification de son programme Ecocamionnage en début d'année. Nous sommes heureux de cette initiative et nous croyons que ce sera un outil de plus pour relever le défi de l'électrification des

transports. En visant les véhicules lourds et les camions légers, le gouvernement couvre maintenant l'ensemble du secteur.

Toutefois, remplacer une flotte de véhicules prend du temps. La durée de vie utile de ces véhicules est longue. Les résultats de ces mesures se feront sentir dans le temps sous condition qu'elles soient disponibles sur plusieurs années. Afin de s'assurer d'obtenir des résultats probants, nous souhaitons que le gouvernement accepte de :

Recommandation :

Prolonger le programme Ecocamionnage au-delà du 31 mars 2024.

## La revitalisation commerciale des grands centres

Les effets de la COVID se font encore sentir dans les grands centres au Québec. Les habitudes ont changé et les commerces sont désertés. Le télétravail a pris de l'ampleur et il y a moins d'achalandage dans certaines artères commerciales majeurs. Le commerce en ligne est à la fois une avenue et aussi une concurrence féroce pour certains détaillants. Heureusement, avec la fin des restrictions applicables aux voyageurs, les touristes devraient revenir au Québec en force. C'est une opportunité que les détaillants ne doivent pas rater.

Le remboursement des taxes de vente aux acheteurs internationaux est en vigueur dans un nombre croissant de pays (plus de 70 pays sur les 180 qui appliquent actuellement une taxe de vente de type valeur ajoutée), y compris tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'exception du Canada et du Chili.

Le magasinage hors taxes permet aux acheteurs internationaux de récupérer les taxes de vente sur les achats qu'ils rapportent à la fin de leur voyage. Les achats hors taxes aident à améliorer la compétitivité internationale de l'industrie du tourisme intérieur et des détaillants, à augmenter les ventes au détail ainsi que les exportations du pays. Même avant les effets de la pandémie, une baisse des dépenses liées au tourisme était déjà observée depuis 2007, date d'annulation du programme de remboursement aux visiteurs par le gouvernement du Canada.

Le CCCD demande au gouvernement du Québec d' :

**Recommandation :**

Encourager le gouvernement fédéral à remettre en place un programme de remboursement de taxes destinés aux touristes étrangers.

Ainsi, par ces quelques gestes, le gouvernement permettra à une industrie qui emploie près de 500 000 travailleurs et qui ne cesse d'innover, de s'adapter et de se transformer, à mieux arrimer l'ensemble de ses initiatives à celle du gouvernement. Ensemble, les décideurs publics et les acteurs économiques contribueront plus efficacement à déployer notre savoir-faire et de faire rayonner tout le Québec.